

Exemption cabillaud

Restitution des données OBSMER

Chalutiers à lieu noir en Ouest Ecosse

18 juin 2010

1 Marées observées

Trois marées ont été observées en 2009 sur les bateaux pratiquant le chalutage lieu noir Ouest Ecosse dont l'exemption cabillaud a été refusée lors de la dernière plénière du CSTEP. Ces marées concernent un seul navire.

N° marée	Nombre OP	Jours de mer	Navire	Date départ	Divisions
1	2	1	1	16/11/2009	VIa
2	5	3	1	13/04/2009	VIa
3	2	1	1	17/05/2009	VIa

Tout au long de ce document, nous qualifions de capture l'ensemble de la partie retenue et de la partie non retenue. L'abréviation OP désigne l'opération de pêche.

Les proportions fournies sont relatives aux poids des captures et non pas à leurs nombres. Seules les OP des deux premières marées observées sur le navire ont été échantillonnées.

2 Proportion du cabillaud dans les captures

Le seul navire pratiquant le chalutage à espèces profondes en Ouest Ecosse a capturé du cabillaud lors des marées observées. Sur les 28 606 kg de captures totales réalisées sur ces marées, les captures de cabillaud s'élèvent à 34 kg, soit 0,12% de la capture totale. La part de cabillaud est entièrement rejetée.

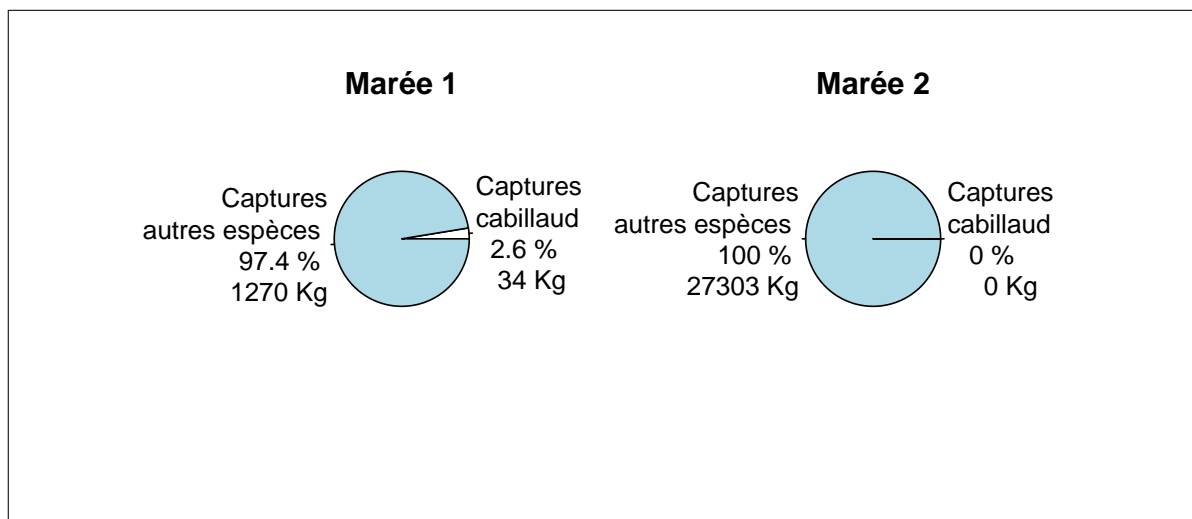


FIGURE 1 – Proportion des captures de cabillaud par rapport aux captures totales

La part du cabillaud capturé pour chacune des OP est présentée en table 1, pour les marées observées sur le navire.

N° marée	N°OP	Capture cabillaud/capture totale (%)
1	1	0
1	2	5.19
2	1	0
2	2	0
2	5	0

TABLE 1 – Pourcentage des captures de cabillaud par rapport aux captures totales, par OP

3 Taux de rejets

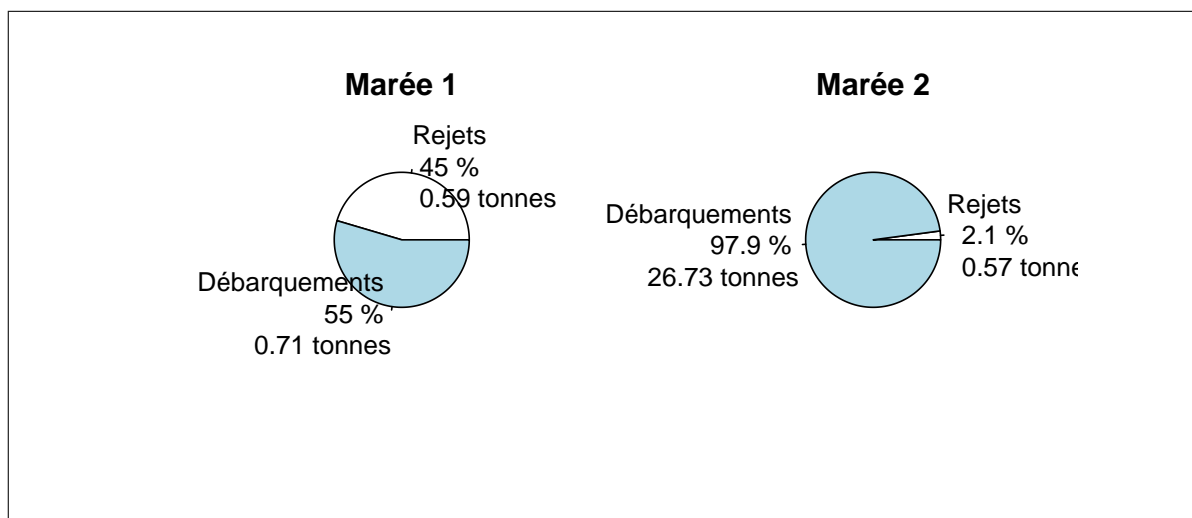


FIGURE 2 – Proportion des rejets, toutes espèces confondues (rejets/capture)

La répartition rejets/débarquements, toutes espèces confondues, est représentée en figure 2 pour chaque marée. Cette répartition est détaillée par OP en table 2.

N° maree	N°op	Division	Taux de rejet(%)
1	1	VIa	83.00
1	2	VIa	7.41
2	1	VIa	0.95
2	2	VIa	2.22
2	5	VIa	11.09

TABLE 2 – Taux de rejets observés par OP, toutes espèces confondues (rejets/captures)

La totalité du cabillaud qui a été capturé lors de ces marées a été rejeté, il y a donc 100% de rejets de cabillaud sur ces marées.